Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20201222-151220-9-DE Date de télétransmission : 22/12/2020 Date de réception préfecture : 22/12/2020

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 décembre 2020

PUBLIE LE : 7 7 DEC. 2020

Délibération n°151220-9 : Adhésion au réseau « Accueil Vélo »

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Lydérick WATINE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Présents

LOUVECIENNES Lydérick WATINE, PRESIDENT

Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

MARLY-LE-ROI Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs **des** syndicats intercommunaux Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée du Domaine royal de Marly

Nombre de communes
2

QUORUM
:

Déléqués présents
:

Pouvoir
3

Déléqués comptant pour le vote
:

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20201222-151220-9-DE Date de télétransmission : 22/12/2020 Date de réception préfecture : 22/12/2020

SI MUSEE / CS - 151220-9

OBJET: ADHESION AU RESEAU « ACCUEIL VELO »

RAPPORTEUR: Le Président

VU l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que le tourisme à vélo est en pleine expansion ;

CONSIDERANT que le label « Accueil Vélo » assure une visibilité aux sites touristiques qu'il référence ;

CONSIDERANT que le musée remplit de nombreux critères pour bénéficier du label ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au label « Accueil Vélo » à partir de janvier 2021.

ARTICLE 2 : DECIDE de régler la cotisation de 300 € pour les 3 ans à venir.

Fait à Marly-le-Roi, le 2 2 DEC. 2020

Transmis en préfecture et affiché le 2 2 DEC. 2020

Pour Extrait Conforme

Lydérick WATINE

Président du Syndicat Intercommunal